

# COMITE NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

-----  
**Séance du 6 décembre 2022**  
-----

## **Délibération relative à l'élection des membres du bureau du Comité national de la biodiversité**

<b>DÉLIBÉRATION N°2022-05</b>
-------------------------------

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-1 et R. 134-16 ;

Vu la décision du 17 novembre 2022 relative au règlement intérieur Comité national de la biodiversité ;

Le Comité national de la biodiversité, délibérant valablement, élit au bureau du comité par 88 votes exprimés et 2 abstentions, les membres suivants :

- M. Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, Association Humanité et biodiversité (collège 6) – 68 voix
- M. Dominique GODEFROY, Association nationale des élus du littoral (collège 1) – 68 voix
- Mme Dominique RICHARD, ex responsable du centre thématique européen sur la diversité biologique (collège 9) – 68 voix
- M. Jean-David ABEL, Association Mountain Wilderness France (collège 6) – 67 voix
- Mme Valérie NOUVEL, Assemblée des départements de France (collège 1) – 67 voix
- M. Olivier SUTTERLIN Olivier, MEDEF (collège 3) – 63 voix
- M. Jean-Alain DIVANAC'H, FNSEA (collège 3) – 58 voix